

Déclaration liminaire de la CGT Fip 88 Conseil Social d'Administration Local du 19/06/23

L'entêtement assumé envers et contre tous du gouvernement Macron-Borne à imposer par la brutalité et le mensonge une réforme des retraites totalement inique marque le crépuscule d'une Vème république décadente.

Pour mieux travestir ses échecs patents, le pouvoir actuel fait de **l'effacement** le maître mot de sa stratégie politique toujours plus droitière.

Au même titre que les intéressés promoteurs des juteux olympiques Paris 2024 qui travaillent à **effacer** le miséreux de l'espace public entièrement dédié au barnum médiatico-abrutico-exploito-grotesque comme avant eux Rio, Pékin ou Londres s'y étaient déjà employés avec succès..., le gouvernement **efface** tout ce qui contrarie son sérénissime Président et nuit à l'image de pays rêvé que doit incarner chaque coûteux élu du CIO :

Effacé donc le pauvre qui fait tâche pendant les joutes cocardières abreuvées d'encarts publicitaires.

Effacé le débat démocratique lorsqu'il révèle les mensonges des macron-réformistes et menace d'effondrer la majorité toute relative de ce gouvernement.

Effacée la taxation des plus riches pourtant gage de solidarité, place à la théorie fumeuse du ruissellement.

Effacée l'évasion fiscale révélée dans les PANAMA Papers, PARADISE Papers et autres PANDORA Papers, focalisons l'attention des plus serviles médias sur la fraude sociale... ou comment faire l'impasse sur les 80 milliards par an détournés par l'évasion (ou la fraude) fiscale pour orienter les projecteurs sur une fraude sociale estimée à seulement quelques milliards !

Effacé l'utilisateur papier, le contribuable non ou mal connecté, l'administration a fait le choix d'une dématérialisation déshumanisante, discriminante et irréversible.

Pourtant, dans son **rapport annuel d'activité**, la Défenseure des droits rappelle que l'égal accès effectif de toutes et tous aux services publics constitue "le socle de ce que notre pays doit à chacun de ses habitants, la condition nécessaire pour former une société de citoyens libres, égaux et fraternels". Ce même rapport déplore que "des administrations continuent de miser sur le "tout-numérique", en espérant y gagner la possibilité de réduire les effectifs, mais en faisant courir aux usagers le risque d'y perdre l'accès à leurs droits". Et d'ajouter que « la dématérialisation doit être une offre supplémentaire et non substitutive au guichet, au courrier papier ou au téléphone ».

La DGFIP serait bien avisée de suivre les « recommandations » de la défenseure des droits autrement qu'en multipliant sur le territoire des points d'accueil de mirage public.

Effacés le statut de la fonction publique, les règles appliquées à tous, la transparence, les instances paritaires, le « dialogue social », ..., pour asseoir et consacrer le règne de l'arbitraire, le choix du prince.

Effacés la décence, la probité, le sens du bien commun, l'exemplarité, le détournement des consciences s'ajoute désormais à celui des fonds publics. Quand il est plus aisé d'afficher ses formes que de justifier des sommes dilapidées dans un fonds Marianne créée à la suite de l'assassinat ignoble de S. Patty, quand l'inconvenance devient règle chez les désinhibés protagonistes du pouvoir, les institutions perdent le respect du citoyen.

Mais perçant la grisaille, les sombres contours de ces temps tourmentés et n'écoulant que la voix de son suzerain, le chevalier Stanislas de Guérini, a annoncé le 12 juin dernier, avec le panache que d'aucuns lui envient, une augmentation du point d'indice de la Fonction Publique de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023. Traduit en langage Macron, c'est du registre : « Oyez donc les gueux, vous saurez bien vous contenter de ces quelques pièces... ».

Avec plus de 16 % de perte de pouvoir d'achat de la valeur du point depuis 2010, l'annonce du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique est proprement indécente ! Plus significatif encore : l'indice des prix, selon l'INSEE, a augmenté de 49 % en 23 ans tandis que le point d'indice de la Fonction Publique a été revalorisé de 16 %!

Pour la CGT, il FAUT une première mesure immédiate de revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 % avec effet rétroactif et déclinaison pour la rémunération des contractuels et les pensions de retraite.

Des conclusions sans aménité de l'observatoire interne aux constats figurant dans le Tableau de Bord de Veille Sociale, le Contrat d'Objectifs et de Moyens rédigés pour la période 2023-2027 n'en a cure ! Après un rappel aux allures de vitrine idéale que la DGFIP incarne, à de nombreux titres, le service public, ce document s'inscrit dans la droite ligne des précédentes moutures ! Aucune leçon tirée du passé ! On continue comme si de rien n'était ! Cet aveuglement coupable, cette entêtement à déformer les services, à dégrader les conditions de travail des agents, risquent bien d'exploser à la figure de Bercy.

Dans ce contexte, n' imaginez pas compter sur les organisations syndicales en général et la CGT Fip 88 en particulier, pour vous servir encore d'amortisseur des tensions sociales que Vous créez !

Selon le COM 2023-2027, on apprend que la DGFIP ambitionne de devenir une administration de référence en termes de données et de services informatiques. Alors juste un conseil (et gratuit celui-là), n'exportez pas les talents fauteurs de « Gérer Mes Biens Immobiliers ». Quand on dispose de telles magiciens informatiques, on les garde précieusement. Ce serait un comble qu'ils aillent essayer des bugs ailleurs ! Vous n' imaginez d'ailleurs pas notre impatience à à nous confronter à leur prochaine forfaiture, le paiement en ligne des taxes d'urbanisme... alors qu'ils ne sont pas foutus de mettre à disposition des agents des SDIF une simple simulation de calcul (pour une mission pourtant assurée depuis le 1^{er} septembre 2022)!

Empiler les anglicismes (Open data, datamining, flex-office, coworking, ...) comme Bercy entasse les déclarations d'intention de service public, le tout mâtiné d'Intelligence Artificielle, ne sont pas gages de qualité, de modernité ni de projet ambitieux pour la DGFIP !

Alors que la DGFIP espère améliorer la relation de confiance avec les particuliers et les entreprises, jamais la relation de défiance des agents à l'égard de leur administration ne s'est autant exprimée.

Pilotage, performance, efficience,... le fameux triptyque de la gestion des carences pour les nuls sert donc toujours de repère à Bercy-vert, la composteuse des missions fiscales, foncières et topographiques.

Alors que 2150 suppressions de postes sont encore programmées d'ici 2027, la DGFIP entend soigner une attractivité en berne. Entre les départs à la retraites des agents aux compétences avérées, la multiplication des ruptures-désertions, la désaffectation marquée pour les concours externes, il faudra bien davantage qu'une déclaration d'intention pour assurer le recrutement de 20 000 agents à la DGFIP sur les 5 prochaines années (dont 14 000 lauréats de concours externes et plus de 1500 agents dédiés aux systèmes d'information) !

Bien sûr, vous pourrez toujours activer la cellule locale de sélection pour engager l'option de l'éphémère, de l'illusoire, du contractuel jetable. Par note du 02/06/23, une nouvelle liste des recrutements à la carte vient d'être autorisée. Au plan national, Bercy entérine le recours à **969** nouveaux contractuels (répartis quasiment pour moitié entre les grades B et C).

Au plan local, la DDFIP des Vosges pourra donc procéder au recrutement de **12 contractuels, 2A, 6B et 4C**.

Au sortir du mouvement local de mutation, le TAGERFIP départemental affichait un déficit global de 17 emplois.

Sans préjuger des choix bien évidemment motivés et réfléchis par la cellule interne locale de sélection, permettez néanmoins que l'on s'interroge sur la pertinence (la qualité) des Gestions Prévisionnelles des Emplois Et des Compétences mises en oeuvre par l'administration centrale. A bien y regarder, on pourrait même imaginer que le bureau de la technocratie centrale SPIB organise la pénurie dans les directions locales pour faciliter le recours à l'artifice, aux détournements volontaires des règles de gestion !

Pour rappel, le déficit en emplois pour 2023 à la DGFIP s'élève à **3091** (204 Ifip, 1683 B adm, 105 B géo, 120 B info, 939 C adm, 40 C techn) !

Enfin, s'agissant du « vote » organisé pour entériner la liste des 15 futurs membres au conseil médical (version 2023), nous réitérons notre entière désapprobation tant sur la méthode que sur le fond.

Impréparation, précipitation, incohérence, non respect de la représentativité résultant des élections professionnelles de décembre 2022, vote réservé aux seuls élus titulaires,...

N'en jetez plus ! Le « dialogue social » pratiqué à la DGFIP, quand il est réduit à ce niveau, relève décidément de l'accessoire !